



Incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les décisions proposées à l'Assemblée de la Santé pour adoption

Décision : Financement durable : faisabilité d'un mécanisme de reconstitution des fonds, y compris les options à examiner	
A. Lien avec le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023	
1. Produit(s) défini(s) dans le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023 au titre duquel/desquels ce projet de décision serait appliqué s'il était adopté :	4.2.3 Ressources en vue des priorités stratégiques fournies de manière prévisible, adéquate et souple par le renforcement des partenariats
2. En quoi l'examen du projet de décision se justifie-t-il s'il n'y a pas de lien avec les résultats prévus dans le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023 ?	Sans objet
3. Toute activité supplémentaire du Secrétariat pendant l'exercice 2022-2023 qui ne peut pas être incluse dans la limite du budget programme révisé approuvé pour 2022-2023 :	Sans objet
4. Délais estimatifs (en nombre d'années ou de mois) pour appliquer la décision :	Sept mois. Le présent document sur les incidences financières couvre la période comprise entre la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé et le moment où un plan complet sera examiné par les États Membres conformément au projet de décision. Il convient de noter que le présent document ne concerne que les activités initiales nécessaires pour présenter un plan complet aux États Membres pour examen et approbation. Il ne comprend pas les coûts liés à l'élaboration du programme général de travail, à l'argumentaire d'investissement ou à l'évaluation. Le projet de décision, tel qu'il est actuellement rédigé, nécessite de nouvelles consultations avec les États Membres et un rapport au Conseil exécutif à sa cent cinquante-quatrième session en janvier 2024. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif peut indiquer au Secrétariat les modifications ou corrections correspondant à l'évolution du plan.
B. Incidences, en termes de ressources, de l'application de la décision pour le Secrétariat	
1. Dépenses totales à budgétiser pour appliquer la décision, en millions USD :	1,10 million USD
2.a Estimation des dépenses pouvant être incluses dans la limite du budget programme révisé approuvé pour 2022-2023, en millions USD :	1,10 million USD
2.b Estimation des dépenses supplémentaires qui ne sont pas inscrites dans le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023, en millions USD :	Sans objet

3.	Estimation des dépenses à budgétiser dans le projet de budget programme 2024-2025, en millions USD : Sans objet
4.	Estimation des dépenses à budgétiser dans les futurs projets de budget programme, en millions USD : Sans objet
5.	Volume des ressources déjà disponibles pour financer l'application de la décision lors de l'exercice en cours, en millions USD : <ul style="list-style-type: none"> – Ressources disponibles pour financer la décision lors de l'exercice en cours : 1,10 million USD – Déficit de financement restant lors de l'exercice en cours : Sans objet – Le cas échéant, estimation des ressources faisant l'objet des efforts de mobilisation actuels qui contribueraient à combler le déficit de financement lors de l'exercice en cours : Sans objet

Tableau. Ventilation des dépenses estimatives (en millions USD)

Exercice	Coûts	Région						Siège	Total
		Afrique	Amériques	Asie du Sud-Est	Europe	Méditerranée orientale	Pacifique occidental		
B.2.a 2022-2023 Dépenses déjà prévues	Personnel	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,30	0,60
	Activités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,50
	Total	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,80	1,10
B.2.b 2022-2023 Dépenses supplémentaires	Personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
	Activités	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	–	–	–	–	–	–	–	–
B.3 2024-2025 Dépenses à prévoir	Personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
	Activités	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	–	–	–	–	–	–	–	–
B.4 Exercices futurs Dépenses à prévoir	Personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
	Activités	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	–	–	–	–	–	–	–	–

= = =